

COMMUNIQUE

Prise de position de la FSFM Observations du Mouvement de la Condition Paternelle Fribourg

Voici la **prise de position de la FSFM**, fédération suisse des familles monoparentales suite au dépôt du postulat Wehrli au parlement fédéral pour que l'autorité parentale conjointe devienne la règle.

Non à la réglementation de l'autorité parentale conjointe appliquée automatiquement aux parents non mariés.

La FSFM demande le maintien de la loi actuelle qui est bien adaptée aux besoins des familles. Sur simple requête, des parents non mariés obtiennent aujourd'hui l'autorité parentale conjointe. En cas de conflit entre parents et ceci pour le bien être de l'enfant, il est indispensable que la personne qui élève et éduque son enfant, puisse prendre les décisions adéquates, car l'enfant, pour son développement a besoin de stabilité et de sécurité. Une décision d'autorité parentale conjointe, prise à l'encontre d'un des deux parents, ne peut qu'aggraver les conflits, au détriment du bien être de l'enfant.

La citation: ***En cas de conflits... il est indispensable que la personne qui élève et éduque son enfant, puisse prendre les décisions adéquates...*** voudrait-elle dire en clair que : **dans une situation conflictuelle, le parent non gardien n'élève et n'éduque pas son enfant et n'a donc rien à dire ?!**

Une citation qui ne fait que légitimer notre combat ! et poser la question : à qui profite le conflit ?

MCPF, le 21 avril 2005